Oyez Citoyens

Ville de Neufchâteau

Bulletin communal de Neufchâteau - Janvier 2014

Edito

Notre commune, quelle vitalité !

Au nom du collège et du conseil communal, qu'il me soit permis de vous présenter mes meilleurs voeux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2014.

Outre les importants chantiers qui verront le jour, nous en reparlerons dans nos prochaines parutions, 2014 sera une année très importante sur le plan associatif-sportif-culturel.

Dans la continuité des rencontres citoyennes de novembre 2013 et dans le souci de conserver cette proximité avec les citoyens, la seconde édition de la rencontre avec le monde associatif et sportif de notre commune est programmée au Moulin Klepper, le 23 janvier prochain, 20 heures.

Cette soirée sera une nouvelle fois l'occasion d'associer l'ensemble des bénévoles et volontaires de notre commune autour d'un objectif fédérateur: coordonner efficacement nos activités.

Dans cette dynamique positive et constructive, des événements neufs viendront compléter le panel des activités organisées sur le territoire communal. «Mai danse», festival de danse et de sculptures de rue se dévoilera au printemps. Le circuit des Ardennes fera halte dans notre cité le premier week- end de juillet. Le tour de Wallonie fera étape chez nous le 29 juillet. Le 15 août la fête Gauloise, nouvelle mouture, prendra ses quartiers place Charles Bergh avec son traditionnel défilé. Le 4 octobre, la seconde soirée Positive attitude couronnera une année bien animée.

D'ici là, la plus grande écharpe de Belgique aura grandi, centimètre par centimètre, au point de battre un record. Quel enthousiasme, quel dynamisme!

Merci à toutes et tous.
Bonne année.

Dimitri FOURNY
Député - Bourgmestre

Sommaire

Avis : Isoler c'est économiser - Déblayer son trottoir est obligatoire - Le petit mot de l'environnement p.2
L'actualité :
Notre sapin orne Saint-Quentin - Douceur-Chaleur - Echarpe géante Saint Nicolas omniprésent p.3
Nos marchés de Noël ont du succès p.4
La Grand'Place gagnera un immeuble p.5
Publicité p.6
L'environnement : A quand une commune à énergie positive ? p.7
Le budget 2014 : Ici, la commune travaille pour vous
Le parking de la Maison Bourgeois - L'église de Longlier p.8
Avis: La province aide les agriculteurs - Elections européennes 2014 p.9
Les associations : La 4 châteaux et le P'tit châtelain
L'agenda : Ciné club - La photo du mois - Atelier initiation à la photo p.11
Bonne année 2014 avec 2 nouveaux ateliers
Associations et commerçants, restez dans le coup ! p.12

Editeur responsable: Christian Kellen, 23 Rue de la Hette - 6840 Neufchâteau
Réalisation: www.impribeau.be

Déblayer son trottoir est obligatoire

Le déblaiement et le salage des routes est une obligation des pouvoirs publics, mais chacun est responsable de la sécurité de son trottoir. En cas de chute de neige ou de formation de verglas, le responsable du trottoir doit dégager celui-ci à l'aide d'une pelle ou d'eau chaude, à condition bien sûr de déverser du chlorure de sodium après le déversement, sinon, le verglas se reformera. Les filets d'eau et les avaloirs doivent également être dégagés. Ils ne peuvent rester gelés ou enneigés.
Par ailleurs, il est interdit de rejeter de la neige sur une route qui a été déneigée.
La personne responsable du trottoir est celle qui occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble et à défaut, celle du premier étage. Si l'immeuble est inhabité, la personne responsable du trottoir est le propriétaire.
Celui qui ne déblaye pas son trottoir en cas de neige ou de formation de gel risque une amende d'un montant pouvant aller de 5 à 250 euros. Le prix de l'amende est fixé par l'administration communale sur base des procès-verbaux. Bien entendu, on ne fait pas la « chasse aux sorcières », le contact avec les personnes est privilégié.
Si quelqu'un se blesse sur un trottoir non déblayé, le responsable du trottoir peut s'adresser à son assurance familiale, mais c'est du cas par cas. Pour savoir s'il y a une faute, un dommage et un lien causal entre la faute et le dommage, c'est le règlement communal qui fonde la responsabilité.
Pour que la neige reste un plaisir, il faut déblayer son trottoir, c'est important pour soi et pour les autres.

Collecte de plastiques

La collecte des plastiques agricoles non dangereux aura lieu au Parc à conteneurs du Blanc Caillou les 16 et 17 janvier de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

Isoler, améliorer l'étanchéité, ventiler, c'est énonomiser

Se chauffer, ça coûte cher. Alors, pourquoi ne pas profiter des primes qui existent pour réaliser des travaux dans son habitation. L'isoler avec soin engendre des économies toute la vie.

Soigner son isolation et améliorer l'étanchéité

On entend souvent dire que l'isolation amène des problèmes de condensation. C'est justement le manque d'isolation ou une isolation mal réalisée qui entraîne ce type de problème dans les habitations. L'air intérieur « chaud » est chargé de vapeur d'eau (particules d'eau invisibles produites par les activités humaines come la respiration, la cuisine, l'activité sportive, etc.). Au contact avec une paroi froide (cela peut être un mur orienté au nord, non isolé ou déjà humide, mais aussi un plafond ou un sol non isolé), cette vapeur d'eau va se condenser et se transformer en gouttelettes.

Une des solutions pour éviter la condensation est d'augmenter la température de la paroi. Le mieux, c'est d'isoler les parois par l'extérieur pour limiter les ponts thermiques. Si ce n'est pas possible, l'isolation intérieure s'avère aussi efficace, si elle a été mise en œuvre correctement. Il faut faire très attention au placement et à la continuité du pare-vapeur (ou frein-vapeur) qui est posé à l'intérieur, côté chauffé, devant l'isolant, et veiller à sa parfaite étanchéité. Son rôle sera de bloquer ou de « freiner » le passage de la vapeur d'eau à travers la paroi (la différence entre un frein-vapeur et un pare-vapeur se situe au niveau de la perméabilité à la vapeur d'eau, le choix étant principalement fonction de la composition de la paroi). Un doublage par lattage peut être réalisé au-dessus de la membrane afin ne pas devoir la percer lors de la pose des gaines électriques. Lorsqu'il y a des interruptions, qui sont par ailleurs sont inévitables, il faut alors placer des manchons étanches autour des ouvertures et des languettes adhésives spécifiques sur les raccords en recouvrant les joints sur au moins 5 cm. Bien mise en œuvre, cette membrane aura aussi une fonction d'étanchéité à l'air. Minimiser les pertes de chaleur par infiltration d'air froid et exfiltration d'air chaud augmente la performance de son bâtiment.

Des débits de ventilation adaptés

Aussi important que la mise en œuvre de l'isolation est la pose d'un système de ventilation. L'humidité contenue dans les locaux doit être évacuée correctement. Plusieurs solutions existent, depuis les grilles d'aération dans les murs ou châssis jusqu'à la ventilation mécanique avec récupération de chaleur. En réduisant vos pertes de chaleur et en contrôlant le débit de votre ventilation, vous consommerez moins de combustible de chauffage. Se faire conseiller sur les choix et la mise en œuvre d'un système de ventilation, c'est construire un environnement intérieur sain et économe en énergie dont vous profiterez pendant longtemps.

Guichet mobile de l'Energie de Libramont

Le Guichet de l'Energie de Libramont vous offre des conseils neutres et personnalisés pour réaliser des économies d'énergie et effectuer les bons choix (isolation, ventilation, chauffage, électricité et énergies renouvelables).

Primes :

La Région wallonne ainsi que la Province de Luxembourg accordent des primes pour certains travaux d'économie d'énergie. Demandez-les.

Permanences :

Neufchâteau : 1er et 3ème mercredi de chaque mois (14h-17h) à la Maison Bourgeois, Grand'Place n°3

Le petit mot de l'environnement

Règlement Général de Police, Chapitre III : De la tranquillité et de la sécurité publique, Section 7 : Lutte contre le bruit, article 64 :

« Il est interdit de se rendre coupable de bruits ou tapages nocturnes de nature à troubler la tranquillité des habitants.

Sont interdits, tous bruits ou tapages diurnes ou nocturnes, de nature à troubler anormalement la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité ou dus à un défaut de prévoyance ou de précaution, qu'ils soient le fait personnel de leurs auteurs ou qu'ils résultent d'appareils en leur détention ou d'animaux attachés à leur garde. »

Comprenez dans cet article une simple notion de respect d'autrui.

Par exemple, vous êtes propriétaire de chiens, braves bêtes qui vous donnent satisfaction et qui vous sont fidèles. Cependant, savez-vous que quand vous vous absentez et que vos animaux restent en attente de votre retour, ils ne cessent de vous appeler ? Savez-vous qu'ils ne cessent d'aboyer à tue tête jusqu'à votre retour salvateur ? Imaginez-vous ce que cela peut être à endurer pour vos voisins qui restent « tranquillement » chez eux ?

Vous êtes responsables du bruit qui se passe chez vous, même en votre absence. Le tapage n'est pas uniquement nocturne ! Le tapage diurne est également reconnu comme infraction.

Vous devez prendre vos précautions même en cas d'absence, sinon, cette négligence est punissable.

A partir du moment où vous êtes propriétaires de chiens, vous en êtes responsables de A à Z, de la caresse, à la crotte qu'il abandonne sur le domaine public ou chez le voisin et au tapage qu'il cause par ses aboiements.

A bon entendeur,…
Valérie DEGEHET – Agent constatateur – Service environnement.
0495/73.47.65
agentconstatateur.degehet@gmail.com

Notre sapin orne Saint-Quentin

Une délégation du collège chestrolais a accompagné le sapin offert par la ville de Neufchâteau à la municipalité de Saint-Quentin. Cette marque d'amitié entre deux entités liées par une tranche d'histoire commune annonce le centenaire de 14-18. Nombre de soldats Saint-Quentinois sont tombés à Hamipré le 20 août 1914.

Douceur-Chaleur

Chaque mardi matin, dans la salle paroissiale (en face de l'église) une boisson chaude sera offerte aux personnes précarisées. Elles auront l'occasion d'échanger et de déposer leurs « difficultés » le temps d'un moment de douceur.

Prière de contacter Christiane Janssen 0490/56.88.18

Echarpe géante

Vous avez des pelotes de laine inutilisées ? vous avez déjà tricoté des écharpes ? Merci de les déposer au Moulin Klepper, dans les écoles communales, Maison des Aînés, Home « Clos des Seigneurs, CPAS, Oxfam et à la Croix Rouge.

Le projet d'écharpe géante ne concerne pas uniquement habitants de la commune mais également leurs familles, amis et connaissances extérieures à Neufchâteau. Vous connaissez autour de vous un petit groupe d'enfants, d'adultes qui désirent apprendre ensemble à tricoter, un cours peut être organisé à leur intention, sur demande au 061/27 86 98

Saint Nicolas omniprésent

Des centaines de personnes ont rencontré Saint-Nicolas au Centre du Lac à l'invitation des commerçants, de l'Accueil Temps Libre et du Centre culturel. Le patron des écoliers était aussi à Longlier pour distribuer des cadeaux aux élèves de l'enseignement communal.

Nos marchés de Noël ont du succès

L'harmonie était au rendez-vous

A Warmifontaine et sur la digue du Moulin Klepper, les marchés de Noël ont connu l'affluence. Des dizaines de produits artisanaux ont ébloui petits et grands enfants. A Neufchâteau, l'Harmonie du Pays de Neufchâteau a mis l'ambiance digne de l'événement et les flocons dans les yeux et les oreilles.

La Grand'Place gagnera un immeuble

En 2008, l'ancien café « Le Central » était subitement mis à terre, en deux temps, trois mouvements. Le plus ancien bâtiment de Neufchâteau, qui vit naître la célèbre Société Le Cheval de trait ardennais, avait vécu.

Les services de l'Urbanisme ont régularisé la situation après-coup. Le permis de détruire fut délivré le 27 octobre 2008. L'espace libéré pouvait servir de parking pendant la durée des grands travaux de rénovation urbaine. Passé ce délai, la commune avait l'obligation de reconstruire selon une série de conditions précises. Puis, plus rien jusqu'en 2013.

La nouvelle législature a décidé de régler la question au moyen d'un partenariat public/privé. La commune a vendu le fond au secteur privé pour la construction d' appartements (12) en échange de quoi, la ville disposera d'une superficie de 150 m2 pour installer de nouveaux bureaux, attendus depuis des lustres

Deux entreprises ont répondu à cette offre. La marché vient d'être attribué à « Habitat plus » (Bertrix). Les travaux sont annoncés en 2014. La Grand'Place gagnera sa nouvelle physionomie en 2015. La commune elle, gagnera des bureaux pour mieux vous servir.

Laprairie

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Toute la force de la nature dans votre assiette.

Votre artisan boucher-charcutier-traiteur

TOUS LES LUNDIS	Le haché **4,90 €/kg** et la saucisse nature **5,20 €/kg**
TOUS LES MARDIS	Côtelettes au spirling **4 + 2 gratuites**
TOUS LES MERCREDIS	Cuisses de poulet **1kg + 1kg gratuit**
TOUS LES JEUDIS	Boulettes rôties **4 + 2 gratuites**
TOUS LES VENDREDIS	Sauce bolognaise **750g + 250g gratuits**
TOUS LES SAMEDIS	Vol au vent **750g + 250g gratuits**

PRIX PAR 5 KG

Haché porc/veau	le kg **4,90 €**
Saucisses nature	le kg **5,20 €**
Pelé II	le kg **9,90 €**
Côtes spirling	le kg **4,90 €**
Côtes filet	le kg **5,90 €**
Rôti carré s/os	le kg **6,90 €**
Rôti épaule	le kg **5,40 €**
Cuisses de poulet	le kg **3,20 €**
Filets de dinde	le kg **9,80 €**

COLIS PORC/BOEUF 15 KG

- 1 kg rôti carré
- 1 kg rôti boeuf
- 1 kg steaks II
- 1 kg steaks hachés
- 1 kg carbonnades de boeuf
- 1 kg rôti jambon
- 1 kg sautés de porc
- 1 kg cordons bleus
- 2 kg saucisses fraîches
- 1 kg de roulades
- 2 kg côtes spirling
- 1 kg côtes filet
- 1 kg rôti épaule

Soit 15 kg de viande de porc/boeuf pour 129€

Prix valable jusqu'au 31/01/2014

Grand choix de viande pour choucroute

Jean-Claude Goffin

NEUFCHATEAU • Zonnig de Semel, 20 • Tél. : 061/22 52 34 • Fax : 061/22 52 35 • GSM : 0495/16 42 60
LAVACHERIE • Route d'Amberloup, 12 (Proxy Delhaize) • Tél/fax : 061/68 90 39 • TVA : 0476 815 970
HOUFFALIZE • Place Albert 1er, 23 (Proxy Delhaize) • Tél. : 061/28 90 13 • laprairie@skynet.be

Julie Clément

Diététicienne - Nutritionniste

www.plaisiretsante.be

- Consultations
- Ateliers
- Conférences
- Livres de recettes

Vous avez de **bonnes résolutions** pour cette nouvelle année ?

En matière d'équilibre alimentaire, il n'est pas obligatoire de choisir entre l'éclair au chocolat et la grappe de raisins !
Je peux vous aider à ajuster votre poids tout en conservant le plaisir de manger !

A partir du 1er janvier 2014, consultations uniquement sur rendez-vous.

www.plaisiretsante.be | julie@plaisiretsante.be

Chaussée de Recogne 40 | Bâtiment Kerger 2e étage | 6840 Neufchâteau

Contactez-moi 0498 86 26 74

A quand une commune à Energie Positive ?

L'échevin François Huberty s'est rendu avec une délégation luxembourgeoise dans la région de l'Aller-Leine-Tal (au nord de Hanovre, Allemagne). Il a appris comment se concrétisent des actions énergétiques novatrices. De quoi réfléchir à notre futur énergétique communal.

La Convention des Maires

Ce voyage s'inscrit dans le programme européen «Convenant of Mayors». 14 communes de la province de Luxembourg, dont Neufchâteau, ont signé la convention européenne des maires, Elles n'étaient pas les seules : 5.400 communes des 28 pays de l'Union y ont adhéré.
La « Convention des Maires » est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelables sur leur territoire. Les signataires de la Convention s'engagent à respecter et même à dépasser l'objectif de l'Union européenne, réduire les émissions de CO2 de 20 %, d'ici 2020.

Un territoire rural à la pointe

La région de l'Aller-Leine-Tal est rurale. Elle se compose de 8 petites communes rassemblant 74.000 habitants pour 765 km². Ce territoire ressemble au nôtre. Par conséquent l'échange d'expériences avec le Luxembourg a toutes les chances de fonctionner. Ce Land fait partie des régions allemandes les plus dynamiques en matière de production d'énergies renouvelables. Il fait figure de modèle car il produit plus d'électricité (+26%) qu'il n'en consomme !

Comment font-ils ?

Quatre visites aident à comprendre comment les Allemands s'y prennent pour atteindre de pareil résultats.

Des éoliennes citoyennes. Un parc éolien vient d'être érigé en 2012. Il regroupe 9 turbines, d'une puissance totale de 20 MW. Chaque éolienne est prévue pour produire 4,5 GWh / an (4500000 kWh).

Une crèche énergie positive. Construite en 2007, elle est entièrement chauffée par une installation combinant une

pompe à chaleur, 5 puits géothermiques de 90 m de profondeur et une installation photovoltaïque.

Une centrale biogaz. Sur le plan technique, rien de bien neuf par rapport à ce que nous connaissons déjà en Belgique. L'installation bénéficie d'un approvisionnement en maïs et en betteraves (11.000 T/an), fientes de poulet (700 T/an), lisier de porcs (4500 m³ /an). La production d'énergie est assurée par un moteur alternateur de 750 KVA. La production est de 6.000.000 kWh électrique et de 4.500.000 kWh chaleur.
La chaleur produite sert à chauffer certaines maisons et écoles, mais aussi à sécher du bois avant transformation en plaquettes. L'implantation a été définie en fonction de la proximité d'une ferme d'élevage porcin.

Une centrale hydro-électrique

Cette centrale située sur le fleuve Weser fait partie d'un complexe de six centrales réparties sur une trentaine de km. La puissance totale est de 30 MW.
La volonté de produire de l'énergie propre en Allemagne ne date pas d'hier : la centrale visitée date de 1914 ! Son intérêt se situe dans la capacité de puiser l'énergie d'un cours d'eau à faible dénivelé grâce à des turbines de type Kaplan.

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Que retenir ?

Il est évident que les projets rencontrés ne peuvent être transposés tels quels sur notre territoire. Néanmoins, au niveau sensibilisation du grand public, il est intéressant de rebondir sur la mobilisation que les citoyens peuvent avoir autour de projets touchant au developpement durable et à l'économie d'énergie.
Il revient aux autorités communales, mais pas qu'à elles seules, de mettre en place les outils à « énergie positive ». Les réalisations efficaces chez nos voisins démontrent un fait : ce qui était hier, pure utopie, est devenu une réalité aujourd'hui dans le land Aller-Leine-Tal. Et pourquoi pas demain, chez nous ? C'est une question de volonté politique. Gérer c'est prévoir.

Le budget extraordinaire 2014 indique la volonté politique de l'équipe et place. Les projets chiffrés et accompagnés de plans vous seront présentés au fil des mois. Chacun pourra comparer ce qui est dit avec ce qui est fait.
Voici deux exemples de travaux programmés à Neufchâteau et à Longlier

ICI, LA COMMUNE TRAVAILLE POUR VOUS

Le parking de la maison Bourgeois

Montant estimatif de 414.435,35 € TVAC, le montant de la subvention s'élèvera à 60% du coût des travaux

L'église de Longlier

Réparation du chauffage : 20.000 €
Nouvelle toiture : 160.000 €
Les travaux intérieurs seront prévus au budget 2015.

Dernière nouvelle

L'ancienne salle de cinéma L'Union, rue Lieutenant Lozet, restera dans le paysage immobilier de Neufchâteau. Cette propriété communale vient d'être vendue à un particulier pour un montant de 128.825 €. En 2014, le bâtiment sera transformé en salle de fitness. La volonté d'entreprendre existe.

Stordeur & Grandjean
BANQUE · ASSURANCES

Profitez de nos conditions « Taux Mini » Crelan pour votre investissement immobilier ou votre achat véhicule
Assurances toutes compagnies belge ou Lux

Place de la Foire 14 – 6840 Neufchâteau
Tél : 061/27.04.06
Fax : 061/27.04.07
E-mail : stordeur-grandjean@skynet.be
FSMA : 105260-AB M.A.E. :213.760

La province aide les agriculteurs

Actrice de proximité et de terrain, la Province de Luxembourg, via le Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole (SPIGVA) et le Développement Agri-Développement du CER Groupe, encadre les agriculteurs luxembourgeois autour de différentes missions:

1 - La comptabilité et les conseils de gestion

La tenue d'une comptabilité analytique permet à l'agriculteur d'obtenir :

- une analyse technico-économique de son exploitation,
- des conseils techniques, agronomiques et financiers judicieux,
- de nombreux services et aides administratives (déclarations de superficie, mesures agro-environnementales, eaux usées, dossiers ISA).

2 - Le permis d'environnement

La Province de Luxembourg accompagne les agriculteurs dans leurs démarches de permis uniques et permis d'environnement agricoles.

3 - La formation professionnelle des agriculteurs

La Province de Luxembourg organise des cours à destination de jeunes agriculteurs qui s'installent :

- Cours A (productions animales et végétales)
- Cours B (gestion et installation)

4 - La vulgarisation agricole

La vulgarisation tourne notamment autour de :

- la vulgarisation fourragère : une plateforme démonstrative de 5 hectares a été développée à Marloie sur les thèmes :
  - de l'autonomie alimentaire (mélanges fourragers, luzerne, poids, féverole, lupin, etc.)
  - du maïs fourrager (techniques nouvelles, vitrine variétale, maïs épis broyés, etc.)
  - agro-ressources (chanvre industriel)
- l'aide technique aux producteurs laitiers : contrôle des installations de traite, conseils aux exploitants pour améliorer la qualité du lait, etc.

5 - Les aides aux agriculteurs

- Fonds des Calamités en Faveur des Agriculteurs de la Province de Luxembourg : ASBL qui accorde une assistance financière, sous forme de dons ou de prêts, aux agriculteurs qui subissent des calamités professionnelles exceptionnelles.
- Service de remplacement : ASBL qui met à la disposition des agriculteurs qui en sont membres, du personnel pouvant assurer le remplacement de l'exploitant (maladie, accident, hospitalisation, décès, évènements familiaux, vacances, etc.).

6 - La promotion

- Produits locaux
- Projet de biométhanisation
- Concours des Fermes fleuries
- Opérations Agricharmes

Contacts :

084/22.03.06
infospigva@province.luxembourg.be
CER Groupe, Département Agri-Développement :
084/22.02.11 – info@cergroupe.be

Elections Européennes du 25 mai 2014

Vous êtes citoyen européen résidant en Belgique ? Venez voter le 25 mai 2014 pour le Parlement européen

Le dimanche 25 mai 2014, les 751 membres du Parlement européen seront élus dans les 28 Etats membres de l'Union européenne.

Si vous êtes citoyen européen résidant en Belgique, vous pouvez participer en Belgique aux élections pour le Parlement européen et voter pour des candidats sur des listes belges.

La **demande d'inscription** sur la liste des électeurs de la commune de Neufchâteau doit s'effectuer **au plus tard le 28 février 2014**.

Comment procéder ?

Vous complétez une demande d'inscription sur la liste des électeurs. Ce formulaire, que vous pouvez obtenir auprès de l'administration communale ou imprimer au départ du site internet communal (www.neufchateau.be/actualités/affichages officiels). Il doit être déposé à la maison communale ou être envoyé par courrier (Administration communale - Grand-Place, 1 - 6840 Neufchâteau, ou par fax (061/27.50.99) ou par e-mail (commune@neufchateau.be) pour le **28 février 2014 au plus tard.**

Plus d'informations ?

N'hésitez pas à vous adresser à l'Administration Communale - Service des Elections : 061/27.51.45 ou Service Population - 061/27.51.43.

La 4 châteaux et le P'tit châtelain

La nouvelle bière des Amis du Château est de retour. Après une entrée en force au 1ier Festival Médiéval Chestrolais de septembre, la 4 châteaux d'Ardenne a remporté un succès immédiat. Le premier brassin est parti dès le premier soir ! Cette bière originale est à base de genévrier, plante endémique de notre Ardenne. Son nom évoque 4 châteaux Neufchâteau, Herbeumont, Bouillon, Sedan ayant appartenu à Evrard de La Marck (1365-1440), le plus grand seigneur de notre histoire. Les étiquettes mettent à l'avant- scène le château typique à sa localité, d'après des dessins de Valérie Dion. La route La Marck est toute tracée pour un nouveau produit touristique d'Ardenne. Ce nouveau produit est accompagné d'un saucisson à base, lui aussi, de genévrier produit par l'entreprise locale Laprairie. Son nom de baptême a été sélectionné à l'issue d'un concours d'après une proposition de Solange Thiémard.
Avant de devenir un grand seigneur européen, La Marck était un P'tit châtelain.

La famille Iannuzzi a réussi son pari

La famille Iannuzzi a écrit une belle page de l'histoire du commerce chestrolais. Installée à Habay dans les années septante, elle prendra racine à Neufchâteau, rue Lucien Burnotte, en 1986. Auparavant, Angelo Iannuzzi était ouvrier dans une boulangerie de Moignelée (Hainaut), son épouse tenant un magasin d'alimentation. Le couple franchit un grand pas en 1998 en risquant toutes ses économies dans l'achat de la maison Renoy, ancienne

quincaillerie transformée en pôle incontournable du commerce chestrolais. L'entreprise familiale a créé 9 emplois et satisfait une très nombreuse clientèle. Après des années de travail acharné le pari est réussi et un successeur est annoncé. Début 2014, la boulangerie-pâtisserie salon de la Grand'Place changera de main tout en demeurant un lieu convivial emblématique du coeur de la ville.

Institut Cécile

Cécile est esthéticienne depuis plus de dix années. Elle a acquis son expérience professionnelle après ses études à l'école privée Mottard de Namur dont la réputation n'est plus à faire. Spécialiste en stylisme ongulaire, ses soins et massages de qualité vous feront passer d'agréables moments de détente.

Accueil chaleureux et savoir-faire à découvrir dans le cadre reposant de son Institut, 22, rue Lucien Burnotte à Neufchâteau.

Ouvert les mardis et vendredis de 9h à 18h30, les jeudis de 11h à 20h ou sur rendez-vous au 0472/43 80 58.

Jeudi 9 - Neufchâteau - Moulin Klepper
19h30 Soirée Jeux de Société
Soirée Ludique et Conviviale animée par la «Boîte à Jeux»
Gratuite et ouverte à tous
Centre Culturel de Neufchâteau : 061/278698
centre-culturel-neufchateau@skynet.be

Vendredi 10 - Neufchâteau - Home «Clos des Seigneurs»
14h30 : « Chantons ensemble pour le Plaisir »
Thème : Neige - Pluie - Hiver - Nuage
Activité Chant pour les Aînés ouverte à tous - Entrée Gratuite
Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) - 061/2786 98
aines@neufchateau.be

Samedi 12 - Grandvoir - Terrain de football
Course au Péket
10h30 à 13h - 2,5 km relais par équipes de 4
0479/86 08 01

Mercredi 15 - Neufchâteau - salle Chenot-Fontaine
Tournoi de football en salle : une organisation du club de foot en salle «The New Neufchâteau»
Contact : François Claude
francoisclaude@hotmail.fr

Jeudi 16 - Neufchâteau - Moulin Klepper
20h Ciné-Club du Moulin Klepper : «Les sentiers de la gloire» de Stanley Kubrick (U.S.A., 1957)
Avec Kirk Douglas, Ralph Meeker, Adolphe Menjou
Prix : 2,50 € / demandeurs d'emploi & étudiants : 2 € / Carte de 5 films : 10 €
Bibliothèque : 061/ 27 88 67 Centre Culturel : 061/27 86 98

Vendredi 17
- Centre du Lac :
Vœux communaux
- Moulin Klepper - 18h30 1ier Atelier Photo Centre Culturel

Samedi 18 - Moulin Klepper
14h à 17h : 1ier Atelier Sculpture de rue Centre Culturel

Jeudi 23 - Neufchâteau - Moulin Klepper
20h Soirée des Associations : coordination des manifestations sur le territoire de la commune.
Fabienne Vidick 061/27 86 98

Vendredi 24 - Neufchâteau - Moulin Klepper
20h deCouràJardin présente «Ah, les Femmes !»
10 sketches qui allient l'humour, parfois le cynisme, l'autodérision et le comique.
Avec Marie-Lucy Houssière, Cécile Kerger et Claire Pire, Accordéon diatonique : Lucette Tinel - Mise en scène Christian Kellen
P.A.F. : 5 €
Réservations 061/27 86 98
centre-culturel-neufchateau@skynet.be

Ciné club

Moulin Klepper- Jeudi 16 janvier - 20h

«Les sentiers de la gloire»
de Stanley Kubrick (U.S.A., 1957)

Avec Kirk Douglas, Ralph Meeker, Adolphe Menjou, ...
Un chef d'oeuvre éternel sur l'une des faces noires de la première guerre mondiale : les fusillés pour l'exemple.
En 1916, durant la Première Guerre mondiale, le général français Broulard ordonne au général Mireau de lancer une offensive suicidaire contre une position allemande imprenable, surnommée «La fourmilière». Au moment de l'attaque, les soldats tombent par dizaines et leurs compagnons, épuisés, refusent d'avancer...
Projection suivie d'une présentation par Olivier Jadoul du combat de Longlier-Hamipré du 20 août 1914 dans le cadre des commémorations de la guerre 1914-1918.

Atelier Initiation à la photo

A partir du vendredi 17 janvier, de 18h30 à 20h30, au Moulin Klepper

Marc Henrotte (LUX PHOTO) animera cet atelier en 12 séances.
1 séance : présentation et principes de base (matériel)
7 séances de technique pure et d'applications particulières
- ouverture et profondeur de champ
- vitesse et mouvement
- sensibilité et bruit
- capteurs et formats
- optiques (fixes - zoom - Macro ...)

2 séances nocturnes en extérieur (pratique)
2 séances de «critique» des exercices
Prérequis : connaître l'utilisation de son matériel (lecture du manuel)
Savoir comment modifier ouverture, vitesse, sensibilité, ...
PAF : 60 € pour la session 2014 - un vendredi sur deux pendant 6 mois
Inscriptions au Centre Culturel 061/27 86 98

La photo du mois

Vue de Camie Brizy, sur le chemin vers la Ferme du Bois d'Ospau

Emploi Mode d'Emploi, pour les intimes EME, fait pétiller la vie des chercheurs d'emploi et des pme de la région depuis 2004.
Ce sont 5 chestrolaises, professionnelles de l'accompagnement, qui guident plus de 400 personnes par an dans la Positive Attitude à Longlier!

Domaines d'activités d'EME :

- **Aide à la recherche d'emploi :** différents modules organisés, des méthodes innovantes, en groupe ou en individuel avec des résultats surprenants : plus de 85% de remise à l'emploi ! Grâce au PCS, 5 habitants de la commune bénéficient de larges réductions en individuel chaque mois.
- **Reprise de confiance et orientation professionnelle :** Formations en groupe, test de personnalité ProfilsNuances (à partir de 17 ans).
- **Accompagnement des PME :** Aide à la sélection de personnel, accompagnement d'équipes, médiations, outplacement.
- Formations en **développement personnel** dont une formation à l'Ennéagramme donnée plusieurs fois par an (Voir site web).

Pour en savoir plus : **www.eme-conseil.be**
Page Facebook : **www.facebook.com/EMEconseil**

Contacts : **Catherine MARTIN : 0497/482169**
Sophie SAMRAY: 0479/681849
Ligne fixe: 061/502965

CENTRE CULTUREL DE NEUFCHÂTEAU
2 NOUVEAUX ATELIERS

Atelier photo : le vendredi de 18h30 à 20h30 chaque quinzaine
Atelier sculpture de rue : le samedi de 14h à 17h

Début des ateliers les vendredi 17 et samedi 18 janvier

Renseignements et inscriptions
061/ 27 86 98
centre-culturel-neufchateau@skynet.be

Associations et commerçants, restez dans le coup !

Le site Internet officiel de la ville de Neufchâteau sera actualisé. En 2014, il bénéficiera d'un look bien plus moderne et dans le coup.

Chaque association et chaque commerce établis sur le territoire de notre commune ont leur place dans cette belle vitrine ouverte à tous. Gratuitement.

Pour garder toute leur efficacité, les informations qui concernent votre association ou votre commerce doivent être tenues à jour. Tout bouge dans la vie. C'est l'intérêt direct des intéressés d'informer par mail le **bureauinformation@neufchateau.be** ou de téléphoner à Fabienne Vidick 061/27 86 98 tout changement de responsable, adresse, téléphone, nouveau commerce, etc. Personne ne peut deviner à votre place ce qui a changé chez vous ou ce que vous avez décidé de neuf.

Le nouvel-an est propice aux vœux. En voici un, valable chaque année : *Associations, commerçants, restez dans le coup !* L'information exacte est un puissant levier pour agir vite et bien.

INSTALLATION - ENTRETIEN - REPARATION
SANITAIRE CHAUFFAGE FINFE
061 21 43 73
www.sergefinfe.be
180 chaussée d'Arlon 6840 HAMPRE NEUFCHATEAU

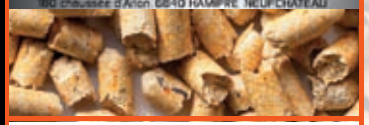

ESPACE DE VENTE

Vous y trouverez **les pièces détachées** pour **vos installations de chauffage et sanitaire**.

La **qualité** et **les conseils de professionnels** pour le particulier.

Possibilité de placement par nos équipes (TVA 6%).

GROHE ENJOY WATER · RADSON · Villeroy & Boch 1748 · VIESMANN

ANIMO
SANS SOUFFLERIE
+ DE 2 SACS DE PELLETS DE CONTENANCE

ANIMO AFORTO

ANIMO ADEVO

ANIMO AVITO

SOLDES KRYS
JUSQU'À -50%*
*SUR UNE SÉLECTION DE MONTURES OPTIQUES ET SOLAIRES

OPTIQUE P JENTGES
7, Rue Fr Roosevelt - 6840 Neufchâteau
Tél. 061/27.80.42

krys.com
Offre valable dans le ou les magasin(s) KRYS participants, dans le respect de la période légale et jusqu'à épuisement des stocks disponibles, sur une sélection de montures optiques et solaires indiquées en magasin par une pastille rouge (-50% de réduction), par une pastille grise (-40% de réduction) ou par une pastille violette (-30% de réduction). Non cumulable avec tout autre forfait, promotion ou avantage en cours. Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. En cas de doute, consultez un professionnel de santé spécialisé. 21/11/2013. 071844.
LES GAULOIS - KRYS GROUP SERVICES RCS VERSAILLES B421 390 188.

Krys
Vous allez vous aimer